

KADHAFI, NUMEIRI ET L'ISLAM

Kadhafi, Numeiri, deux trajectoires politiques à la fois fort semblables et fort différentes, trajectoires qui s'expliquent largement, dans leurs similitudes comme dans leurs différences, par la réponse donnée par les deux leaders au problème des rapports de leur régime avec l'islam.

C'est au développement de cette idée qu'est consacré cet article (1). Une comparaison des carrières des deux chefs d'Etat fera ressortir certes les spécificités de chaque pays, mais surtout les facteurs les plus permanents de l'un et de l'autre. Ces derniers nous amèneront à vérifier notre connaissance des processus de légitimation tels qu'ils ont été récemment décrits par Badie dans *Culture et Politique* (2) : en effet, au-delà du behaviourisme, du systémisme et du développementalisme, il convient de se tourner vers la sociologie historique pour bien comprendre le rôle de la culture dans la politique et l'importance de la religion.

Badie a mis fortement en relief qu'il n'existe pas vraiment de problématique de la légitimité en islam mais plutôt une problématique de la fidélité (à la loi de Dieu). Il n'y a pas de possibilité de légitimité à travers l'économie (la justice sociale) ou la politique (la démocratie), sinon de manière seconde et subordonnée à la légitimité fondamentale issue de la fidélité. La nation elle-même est illégitime devant l'*umma islâmiyya*. Les institutions sont illégitimes aussi car l'individu n'est obligé que devant Dieu et pas devant le Prince, l'Etat, le Parti, surtout s'ils s'inspirent d'une rationalité étrangère. La seule nécessité peut justifier telle ou telle division ou institution ou loi, mais elle est temporaire, et doit s'effacer devant l'idéal moniste de l'*umma islâmiyya* soumise à la *chari*². D'où la démocratie doit être unanimiste, la politique extérieure unioniste, la loi islamique. C'est l'expression d'une identité culturelle autre que celle de l'Occident.

Cela éclaire déjà l'étonnement manifesté bien souvent : le premier problème du Soudan n'est-il pas celui du sous-développement ? Pourquoi le Soudan s'acharne-t-il depuis l'indépendance à poser des problèmes constitutionnels ou législatifs ? La réponse, d'après ce qu'on a déjà dit est que ce type de question s'inscrit dans une logique de légitimité qui n'est pas

(1) Ce texte est la mise en forme de notre communication au colloque qui s'est tenu à Paris les 23-24 juin 1988 sur le thème « Religion et politique au Soudan ». Ce colloque était organisé conjointement par le C.R.A. (Centre de Recherches Africaines, Université de Paris) et le C.E.R.O.A.C. (Centre d'Etudes et de Recherches sur l'Orient Arabe Contemporain, I.R.E.M.A.M.).

(2) BADIE (B.) *Culture et politique*, Paris, 1986, Economica, p. 102-109.

islamique, mais occidentale. Pour les musulmans, le problème le plus urgent après l'indépendance était de se rapprocher de la loi divine, et non pas de combattre le sous-développement.

Cela posé comme cadre général, examinons comment s'y inscrivent les trajectoires des leaders soudanais et libyen qui prennent le pouvoir en 1969. Nous observerons comment le problème de Badie nous permet de mieux comprendre la réalité, et aussi comment cette dernière peut aider à préciser certains points, ou à poser de nouvelles questions théoriques.

I. — LA SITUATION DES DEUX LEADERS EN 1969

La situation de Kadhafi et celle de Numeiri présentent tout d'abord de nombreuses ressemblances. Tous deux sont *des officiers nassériens* qui viennent d'accomplir un coup d'Etat. Kadhafi comme Numeiri sont des fervents de l'unité arabe, des unionistes. Ils se disent aussi socialistes et ils sont partisans d'un socialisme dit arabe, qui est inspiré par Nasser et qui doit être rattaché au groupe des pensées laïcisantes. C'est-à-dire où l'arabisme est un succédané de l'idée de laïcité : on offre par l'arabisme aux non-musulmans une loyauté possible où l'islam ne joue pas le premier rôle. L'idée se retrouve dans les formes variées du *Ba' th* et s'oppose aux versions traditionnelles ou islamistes du rapport entre religion et politique. Ces idées nassériennes sont considérées comme des idées de gauche. Kadhafi, Numeiri et Nasser s'opposent à la droite arabe où les monarques Hassan II, Fayçal et Hussein jouent les premiers rôles.

On observe donc, en 1969, en Libye comme au Soudan une forte influence du nationalisme égyptien. Cela se voit nettement dans les constitutions (de décembre 1969 en Libye, de mai 1973 au Soudan) ou encore dans la création des partis uniques (Union Socialiste Arabe en Libye créée en 1971; Union Socialiste Soudanaise créée aussi en 1971). La convergence de ces idéologies (mais il y a d'autres facteurs) aboutit à la Charte de Tripoli (décembre 69) où, après le sommet manqué de Rabat, les trois chefs d'Etat décident de commencer un processus unioniste.

Mais *les deux leaders sont différents* en raison de leur âge. Numeiri est né en 1930, il a la quarantaine. Sa formation politique est marquée d'abord par la décolonisation, ensuite par le nassérisme triomphant. Kadhafi est beaucoup plus jeune. Né en 1942, il n'a pas vraiment connu les luttes de la décolonisation : sa formation est marquée par le nassérisme finissant, celui-là même qui va être concurrencé par l'islamisme. Kadhafi ressent l'exigence islamiste, il appartient à cette génération.

De plus Kadhafi a la «tête idéologique», il aime les théories (*nazariya*). A l'inverse, Numeiri n'est pas un idéologue, il proclame même son pragmatisme. Il y a donc un facteur individuel de divergence dont il faudra tenir compte mais plus encore il y a des différences entre les deux pays.



Les spécificités de la Libye et du Soudan offrent aussi certaines similitudes : ce sont des pays en grande partie désertiques, avec des populations nomades. Ils sont arabes et musulmans en majorité. Leur vie politique est marquée par la domination de l'islam confrérique de la Senoussiyya, de la Mahdiyya et de la Khatmiyya, confréries plus ou moins compromises avec l'ex-colonisateur britannique après les indépendances qu'elles n'ont pas su gérer. Voisins de l'Egypte, à portée de la «Voix des Arabes», leur légitimité est sapée par Nasser, qui a su disqualifier les «régionalismes réactionnaires». De là les coups d'Etats.

Plus difficilement perceptible est la similitude des situations socio-politiques. En tant que propres au Tiers-Monde, elles sont marquées par l'instabilité. Pour le Soudan c'est évident, la période de la dictature d'Abboud n'en ayant pas moins été instable. En Libye on a compté 101 ministères différents en moins de 17 ans (3). Les incidents avec les étudiants, et les grèves sont fréquents, comme au Soudan. Les élections sont outrageusement truquées par la police du roi Idriss... C'est en fait le même mépris des institutions dans les deux pays. Hormis la fidélité à la loi islamique, il n'y a pas de légitimité possible pour des institutions fondées en raison ou en idéologie, surtout si les fondements sont en outre empruntés à l'Occident impie. Les institutions n'ont pas de réalité : on s'en sert, on les méprise, car elles ne comptent pas. Le groupe familial ou tribal seul peut compter quand la loi de Dieu n'est pas en jeu.

Les dissimilitudes entre les deux pays sont immenses. La Libye (4) a une population faible, à peine plus de deux millions d'habitants en 1969. Ce qui interdit les mouvements de masse, des partis à effectifs nombreux, des révolutions populaires comme au Soudan. La Libye est presque totalement musulmane, la minorité juive ayant, pour partie émigré après les pogroms de 1967, et le reste ayant été expulsé en 1970. Si ethniquement la Libye n'est pas parfaitement homogène, les minorités berbères du Djebel Nefusa ou les Toubous du Tibesti ne jouent aucun rôle appréciable. On a pu parler de dynamiques divergentes entre la Tripolitaine et la Cyrénaïque, la première penchant vers la Tunisie, et la seconde penchant vers l'Egypte. Il y eut même un Etat fédéral (avec la troisième province le Fezzan). Mais jamais l'unité de la Libye n'a été sérieusement menacée depuis l'indépendance, jamais les provinces ne sont entrées en lutte ouverte. Au contraire, quand le roi Idriss installe le système fédéral, c'est sous la pression d'une opposition qui vient de gauche, qui est ba^c thiste et unitaire. L'aspiration des forces nouvelles se porte vers l'unité de la Libye, d'où l'abolition en 1963 du système fédéral – le régionalisme a perdu toute force dans les années 50. Quant à la Senoussiyya, elle est la seule à avoir géré la Libye, les autres confréries sont minuscules et n'ont jamais eu de puissance politique, de sorte

(3) SURY (Salaheddin Hassan) : «The political development of Libya (1952-1969) : institutions, politics and ideology», *Libya since independence* (J.A. ALLAN ed.), Londres, Croom Helm, 1983, p. 126.

(4) Sur la Libye voir la bibliographie de H.B. : *Chroniques et documents libyens*, Paris, 1983, C.N.R.S., p. 265-270 qu'il faut compléter à l'aide des différentes livraisons de *L'Annuaire de l'Afrique du Nord* (cf. BURGAT, MONASTIR...) et de *Maghreb-Machrek* (cf. H. MAMMERI).

qu'aucune rivalité permanente (comme au Soudan) ne structure la vie politique libyenne. De plus la monarchie a préservé au maximum la Libye des influences extérieures. L'interdiction des partis politiques depuis 1950 les a empêché de constituer des forces solides. La répression a frappé durement le *Ba'ath* en 1961. Le parti communiste ne s'est pas réellement implanté. Les nassériens, apparus plus tardivement, ont été aussi réprimés en 1967. Tous les partis et courants qui existent en Libye sont des partis à fondement idéologique, il n'y a pas de partis régionaux et plus de parti confrérique. Les Frères musulmans n'y sont pas inexistantes en 1969, mais ils sont peu nombreux, bien moins nombreux que la *ba'athistes* et les nassériens.

Enfin sur la plan économique, la présence du pétrole en abondance place la Libye, en 1969, parmi les premiers producteurs du monde et la met dans une situation privilégiée, ce qui atténue fortement, au moins jusqu'en 1980, les problèmes dramatiques de pénurie que connaît à la même époque le Soudan. Certes, la Libye est un pays sous-développé qui a ses problèmes, mais ils sont sans commune mesure avec ceux du Soudan.

Le Soudan (5) pour sa part a une population plus nombreuse, (vingt millions d'habitants en 1969), la variété ethnique est considérable, au point que le Soudan est le «rendez-vous des ethnologues». La division fondamentale, source de maints conflits, est celle du Nord musulman et du Sud chrétien et animiste, sans compter les régions à tendances centrifuges comme le Darfour ou l'Est. Le fédéralisme y est une question essentielle pour laquelle on n'a cessé de se battre depuis l'indépendance. Le poids des confréries sur la vie politique est très lourd : depuis le drame mahdiste à la fin du XIX^e siècle, période glorieuse sinon heureuse (la Libye n'a rien de tel), la Mahdiyya et sa rivale la Khatmiyya n'ont cessé d'inspirer les partis politiques les plus puissants, *Umma*, ou N.U.P. (National Unionist Party) ou ses descendants et avatars divers. A côté des partis confrériques et des partis régionaux, il existe encore des partis à fondement idéologique puissants, comme le Parti communiste soudanais et les Frères musulmans (Islamic Charter Front), sans compter les courants divers du nassérisme, du socialisme, du nationalisme, etc. Il faut noter encore que, par rapport à la Libye, le Soudan a déjà l'expérience d'une histoire politique mouvementée : deux épisodes démocratiques (deux ans en 1956-1958; cinq ans entre 1964 et 1969) séparés par les six ans d'une dictature militaire (entre 1958 et 1964) qui a échoué et a été éliminée par une révolution populaire.

II. - L'ECHEC DES SYSTÈMES LAÏCISANTS

Les systèmes mis en place au début des années 70 dans les deux pays *se ressemblent d'abord par leur instabilité*. Les deux régimes doivent déjouer des complots soit «réactionnaires», comme le complot de Sebha en Libye (juil-

(5) Sur le Soudan voir EL SINGABY (Talaat) : *La République démocratique du Soudan*, Aix en Provence, 1987, Travaux et Documents de l'I.R.E.M.A.M.

let 1970) ou le complot de l'île d'Aba au Soudan en mars 1970, soit provenant du sein même des équipes au pouvoir comme le complot des colonels Hawaz et Musa en décembre 1970 en Libye, ou le coup d'Etat manqué des communistes en juillet 1971 au Soudan. Le Soudan est plus visiblement instable puisqu'on peut en compter neuf en moins de deux ans. Il faut faire la part de la propagande et de l'exagération. En Libye on est plus discret, mais les réajustements de l'équipe au pouvoir seront fréquents. En 1975 le Conseil de commandement de la Révolution «éclate» à la suite du complot d'Al Meheichi : échec donc, comme au Soudan, le régime nassérien n'a pas fait mieux que ses prédécesseurs sous ce rapport.

Il est certain cependant que le nassérisme, dans le système de *légitimation musulman*, a su déclasser les monarchies (6). C'est surtout parce qu'il s'est posé comme réellement hostile aux puissances coloniales, alors que les monarchies cachaient mal leur complicité. La lutte de Nasser contre Israël, alors qu'elle a été conduite mollement par lesdites monarchies, a été un thème tout aussi puissant de légitimation. Enfin l'unionisme de Nasser posé contre le «régionalisme réactionnaire», a été encore un puissant levier. Ces trois prises de position font référence à la grandeur arabo-islamique et donc sont en prise directe avec les fondements de la légitimité dans le système islamique. S'y ajoutent des légitimités secondes comme celles de la démocratie populaire (unanimiste), celle de la bonne gestion de l'économie, celle de la démocratie sociale, celle de la participation des masses... Dans ce contexte, Nasser peut faire admettre un certain laïcisme au nom de l'intérêt national (cf. sa formule «les balles ennemies ne font pas de distinction entre le musulman et le chrétien»). En reprenant les mêmes thèmes, Kadhafi et Numeiri sont assurés d'une légitimité minimum au départ.

Néanmoins la *dé légitimation des confréries* a été particulièrement réussie en Libye, à l'inverse du Soudan. Il y a tout d'abord des facteurs qui tiennent à la situation antérieure en Libye et qui expliquent la chute de la Senoussiyya; en premier lieu le facteur économique, qu'on a souvent souligné : l'introduction d'une économie pétrolière a sapé les bases sociales traditionnelles de la confrérie. Mais c'est surtout sur le plan politique que les gouvernements du roi Idriss se sont compromis avec les Anglo-saxons : la présence des troupes américaines et anglaises dans les bases de Wheelus Field et de Tobrouk sont perçues comme une occupation, et la situation de la Libye comme celle d'un Protectorat. L'attitude attentiste du roi pendant la guerre de 1967 n'a pas amélioré son image, ni non plus les accusations de Nasser, maniant le levier de légitimité anti-israélien, contre la Libye («les avions sont venus par l'Ouest»). Le renvoi de Baccouche, le seul premier ministre qui n'était pas impopulaire, en septembre 1968, a accentué l'impopularité du régime d'Idriss. Enfin sur le plan religieux, la Senoussiyya ne jouait pas son rôle attendu : la Constitution n'était pas islamique (même si

(6) Cf. (entre autres) MARIDI (Nahas) : *State system and revolutionary challenge* : Nasser, Khomeini and the Middle East. *International Journal of Middle East Studies*, (17), novembre 1985, p. 505-527.

(7) Sur la Libye, *Chronique...* p. 75 et sur le Soudan : MALWAL (Bona) *People and Power in the Sudan*, Londres, 1981, Ithaca Press, p. 170-177.

l'islam était déclaré religion d'Etat), la législation était inspirée de celle de l'Egypte, donc du droit français; la consommation d'alcool était permise... etc.

Au Soudan à l'inverse, les partis au pouvoir qui étaient appuyés par les confréries, à la veille du coup d'Etat de Numeiri avaient conclu un accord pour la création d'une Constitution islamique. Cet acte était chargé d'un bénéfice légitimant appréciable auprès d'une bonne partie des Soudanais, et permettait de retrouver une part de la légitimité perdue par le spectacle de la lutte des factions. De plus, rien ne savait leur base sociale sur le plan économique.

Parvenus au pouvoir les leaders n'ont pas manœuvré de la même façon. Kadhafi s'est montré tout d'abord un nassérien plus efficace et plus convaincant que Numeiri : n'a-t-il pas été la cheville ouvrière de la Charte de Tripoli (1969), puis de la Fédération des Républiques arabes (1971), puis de la fusion libyo-égyptienne ? Numeiri au contraire ne suit pas les autres Etats unionistes, dès 1971. Peut-être aussi est-il en concurrence avec la Khatmiyya pour rallier les Soudanais unionistes, situation qui ne se produit pas en Libye. Mais surtout Kadhafi a délégitimé la Senoussiya sur son propre terrain, le terrain religieux : l'alcool a été immédiatement interdit; une association pour l'appel à l'islam a été créée ainsi qu'un fonds du Jihâd; on a mis à l'étude très tôt une révision de la législation dans un sens islamique... Au Soudan, Numeiri ne s'inscrit pas dans le champ religieux, mais en dehors, pour critiquer «les partis du passé», les «sectes»... etc. Toutefois il ne faudrait pas exagérer la légitimité conservée par les partis soudanais : en 1977 la réconciliation qui marque l'échec de Numeiri, marque aussi l'échec des partis regroupés dans le Front national pour prendre le pouvoir.

Les *partis uniques* que mettent en place les deux régimes révolutionnaires sont semblables à la fois par leur structures et par leurs défauts. L'objectif de l'Union Socialiste arabe (en Libye) et de l'Union socialiste soudanaise est le même : transcender les classes, les idéologies, les sectarismes et les régionalismes, par une structure unique de dialogue. Dans les deux pays, malgré la référence implicite à l'unanimité, cette opération échoue : parce que le parti unique finit par doubler l'administration; parce qu'il est rongé par l'opportunisme, le tribalisme et le népotisme; parce qu'il manque d'une doctrine d'action efficace; parce qu'il est mal implanté localement... Fabriqué à coup de décret, il n'est pas porté par un mouvement de fond, il ne peut que finir dans la somnolence bureaucratique. Surtout parce qu'il ne rejoint que très indirectement les sources de la légitimité islamique : comme toute institution, le parti unique ne peut être qu'un moyen provisoire, et hors de toute nécessité absolue, il ne peut être qu'un butin, un territoire où les communautés et les individus se taillent une zone d'influence.

Mais alors que le parti unique va végéter encore pendant des années au Soudan, en Libye la situation sera bien différente : en effet, dès sa prise de pouvoir, Kadhafi a une idée confuse de «refus des intermédiaires» (8) ou

(8) LEVEAU (Rémy) : «Le système politique libyen», in *La Libye nouvelle*, Paris, 1975, C.N.R.S. p. 83 sq.

peut être même déjà de démocratie directe (9). Il pratique constamment des discours-dialogues avec le peuple, l'armée, les intellectuels et les journalistes... en sorte que cette habitude est comme une institution sauvage qui se cherche et qui finira par prendre forme par la suite dans les années 1976-1978. Ces «happenings» fortement idéologiques et activistes, surtout avec la révolution populaire de 1973, permettront à Kadhafi de passer par dessus les institutions en toute légitimité révolutionnaire et même par dessus les échecs de ces sursauts révolutionnaires...

En ce qui concerne le problème constitutionnel on pourrait croire tout d'abord que les Constitutions de 1969 en Libye et de 1973 au Soudan sont presque équivalentes dans leur souci nassérien de faire une place à l'islam sans disposer les autres religions. Les divergences sont pourtant multiples à ce niveau.

Il n'y a pas de problème en Libye par rapport à l'islam : l'islam était et sera la religion de l'Etat libyen (art. 2 de la Constitution provisoire libyenne) (10). S'il n'est pas question des sources de la loi dans le texte constitutionnel, dès le début de la révolution libyenne la demande islamiste est prise en compte et vigoureusement. L'interdiction totale de l'alcool en Libye est un trait essentiel de la révolution : elle satisfait l'islam conservateur autant que radical. L'élimination de tous les panneaux et enseignes écrits en caractères latins marque nettement le retour à l'authenticité arabo-islamique. On a même pu croire en Occident que Kadhafi était un frère musulman parvenu au pouvoir, tant l'islam était présent dans l'idéologie officielle (10 bis). Le 28 octobre 1971 était mise en place une commission (11) pour «réviser la législation et la modifier en accord avec les principes fondamentaux de la chari'a islamique». Elle produira des lois sur le vol, l'adultère,... dans un sens conservateur et Kadhafi en sera très mécontent. Car pour lui l'islam est dans son essence révolution. La loi créant la commission lui donnait comme objectif la réalisation d'un droit musulman nouveau, fondé sur le *talfiq* (mélange de rites) et sur la notion théologique de *yusr* (aise, facilité), afin d'obtenir un droit à la fois moderne et musulman.

On voit donc la problématique en Libye : on part de l'islam religion d'Etat et d'un droit traditionnel musulman et on cherche la révolution, le renouveau pour le XX^e siècle. En ce sens Kadhafi peut être considéré comme un réformiste puisqu'il réintroduit une diversité d'interprétation dans le code culturel islamique qui est partiellement retiré des mains des *ulémas*. Partiellement parce que jusque vers 1973-1974, Kadhafi ne s'est pas vraiment démarqué de l'islam traditionnel et n'a pas encore proposé une vision vraiment nouvelle. L'important néanmoins c'est qu'il est dans le champ et non hors du champ religieux.

(9) DIAZIRI (Moncef) : *Le système politique libyen*, thèse de science politique, Lausanne, 1988.

(10) Texte dans *Maghreb-Machrek* (38), mars-avril 70, p. 40-46.

(10 bis) Cf. H.B. «Les fondements de l'idéologie du colonel Kadhafi», *La Libye nouvelle*, p. 68 sq.

(11) H.B. et T. MONASTIRI : «L'évolution des institutions politiques libyennes (1969-78) in *Développements politiques au Maghreb* (J. LECA et J.C. SANTUCCI ed.), Paris, 1979, C.N.R.S., p. 159-160.

Au Soudan la Constitution de 1973 n'est qu'un compromis avec les Sudistes. Les formules de l'article 16 sont contradictoires entre elles : comment l'Etat peut-il «exprimer les valeurs de l'Islam» (§ a) et ne pas être discriminatoire (§ d) ? De même l'article 38 qui interdit la discrimination sexuelle ou religieuse est peu compatible avec l'article 9 qui fait de la loi islamique la source de la législation (12). Les contradictions indiquent bien les limites de toute «solution» constitutionnelle au Soudan. La problématique ici est manichéiste en quelque sorte : ou compromis de type nassérien quelque peu laïque, ou Etat islamique. Ce qui marque le plus la différence c'est que Numeiri ne vise par le troisième terme, qui serait un droit rénové. En ce qui concerne Numeiri, son refus de toute idéologie est un trait important : il fut même irrité d'entendre parler de «numeirisme» par Babiker Eisa et dans le discours du 9 septembre 1974 il proclama nettement son pragmatisme (13). Mais cela veut dire que si le système de compromis échoue, la seule porte de sortie ne pourra être que l'islamisme.

En *politique extérieure*, il faut constater que jusqu'en 1974 la Libye est fortement créditée en légitimité unioniste. L'échec de la fusion égypto-libyenne (1973) et libyo-tunisienne (1974) affecte beaucoup l'homme mais peu sa situation personnelle : tout le monde sait que les refus ne viennent pas de la Libye. Néanmoins les polémiques de 1973-1974 contribuent à donner une tonalité d'échec qui s'ajoute aux échecs intérieurs sur le plan institutionnel. De même au Soudan : la polémique a remplacé l'unionisme.

On a dit que l'unionisme est légitimant, c'est en effet par référence à la conception islamique fondamentale de l'*umma islamiyya*. Dans ce cadre conceptuel les Etats sont frappés d'illégitimité car ils introduisent la division dans l'*umma islamiyya*. La tendance vers l'unité, fut-elle seulement arabe, apporte des ressources au pouvoir en place. D'ailleurs Kadhafi a justifié le vote pour la fédération des républiques arabes par une référence au Coran, le 1^{er} septembre 1971 : «Tenez ferme le pacte de Dieu, ne vous divisez pas» (Coran 3, 103). Mais le gain n'est pas toujours certain et la théorie doit céder le pas à une réalité plus complexe : en Libye, il existe une bonne part de l'intelligentsia qui refuse l'aventure et préfère la construction d'un Etat national, solide, à la manière algérienne. Des émeutes ont eu lieu au début de 1973 contre la politique unioniste. Les échecs de Nasser sur ce plan comptent certainement pour une part, le contexte n'est plus exactement celui de 1958, celui de la République Arabe Unie. Au Soudan, cette opposition à l'unionisme est beaucoup plus forte. Elle est confortée par les forces traditionnelles de la droite mahdiste et par les Sudistes. Il y a là une conjonction d'intérêts qui empêche Numeiri d'entrer dans la Fédération des républiques arabe. La ressource légitimante de l'unionisme est donc toute relative.

(12) Texte in *Oriente moderno*, septembre 1973, p. 656 sq.

(13) KHALID (Mansour) : *Numeiri and the Revolution of Dis-May*, Londres, 1985, K.P.I., p. 60-61.

III. – LA RÉPONSE DES LEADERS À L'ÉCHEC : LA JAMAHIRIYYA ET L'ISLAMISATION

Dans ces situations d'échec, les deux leaders ont encore ceci en commun qu'ils vont se muer en auteurs, produisant l'un les trois fascicules du *Livre vert*, l'autre les deux tomes de *La voie islamique*. Mais quelle différence de situation et d'imagination !

Dans le cas soudanais l'échec se prolonge jusqu'à la capitulation de 1977. Les menaces de l'opposition sont toujours fortes comme le montrent les deux tentatives de coup d'Etat particulièrement dangereuses de 1975 et 1976. Cette opposition puise sa force dans la source de légitimité islamique et même dans l'aura africaine et arabe que s'est constituée Kadhafi, car ce dernier s'acharne contre Numeiri. Numeiri étant en dehors du code islamique, qu'il ne manipule pas de l'intérieur, il va chercher à y entrer. D'où son premier livre, où il essaie de maquiller sa propre histoire en l'islamisant; d'où surtout la réconciliation dont les effets seront considérables. L'appel aux élites traditionnelles, écartées depuis 1969, le retour de l'*Umma* et surtout des Frères musulmans, changent progressivement l'ambiance au point qu'en 1983, Numeiri a perdu l'appui de ses anciens soutiens de gauche. Sans compter que l'instabilité persiste, que les institutions sont toujours méprisées (14), et que la politique de complémentarité avec l'Égypte rapporte peu. La guerre au Sud s'étant été rallumée par une série d'erreurs (on se demande dans quelle mesure elles lui ont été imposées par ses nouveaux amis), Numeiri perd encore bon nombre de soutiens. L'islamisation de 1983 apparaît alors comme une tentative désespérée, sanglante, de maintenir encore un régime déconsidéré. Quand en mars 1985 Numeiri renvoie les Frères musulmans qui préoyaient de l'éliminer, tout est joué : avec ou sans eux, il perd le pouvoir.

C'est la conséquence logique de la réconciliation. Essayons de mieux cerner les choses. Voll (15) a souligné le passage d'une conception «institutionnelle» (on pourrait dire aussi «sociologique») de l'appartenance à l'islam à une conception «idéologique», au fur et à mesure que le nationalisme perd du terrain. Il souligne justement que le nassérisme n'est jamais vraiment laïc (les théoriciens du nassérisme appelaient le système «socialisme musulman»), mais qu'il s'accommode fort bien de l'Islam «institutionnel» (ou «sociologique») avec lequel il n'est pas en conflit. Par la suite les courants islamistes ont développé une vision *idéologique* des rapports entre l'islam et l'Etat, récupérant bon nombre de thèmes nationalistes (anti-impérialisme, populisme, unionisme et même socialisme...) sous des déguisements divers, et forçant leurs adversaires à se définir *idéologiquement* par rapport à l'islam.

(14) MALWAL : *op. cit.*, chap. 4 et 5 et Khalid : *op. cit.*, passim.

(15) VOLL (John D.) «The evolution of islamic fundamentalism in the XXth century Sudan», in WARBURG (G.R.) and KUPFERSCHMIDT (U.M.) : *Islam, nationalism and radicalism in Egypt and the Sudan*, New York, 1983, Praeger Publishers, p. 113-142.

Au Soudan donc, le phénomène contraint Numeiri à l'islamisation, d'abord timide, puis brutale. Mais ce revirement apparaît comme non-sincère, opportuniste de la part de Numeiri. De fait seuls les parais détiennent les leviers de la légitimation. Ce sont eux qui proposaient en 1969 de faire une constitution islamique quand Numeiri a fait son coup d'Etat; ce sont eux qui ont été massacrés à l'île d'Abba, ce sont eux qui ont ramené les thèmes d'islamisation... etc. Quand Numeiri se sépare de ceux qui le soutenaient encore en mars 1985, il tombe dans le vide.

*
* *

Dans le cas libyen, c'est l'idéologie de Kadhafi qui fait la différence. L'opposition islamiste est réduite à une seule revendication la prise du pouvoir, le reste de leurs demandes est pris en charge par Kadhafi et à son propre compte. Le complot d'Al Meheichi en 1975 va permettre d'activer la mise en place d'un système de démocratie directe, celui qui est décrit dans le *Livre vert*. Le système est inspiré par un certain bédouinisme ou tribalisme consensuel en même temps proche de certaines utopies rousseauistes ou anarchistes (16). Ce qui est frappant c'est que le *Livre vert* ne comporte aucune citation coranique. Kadhafi l'explique par sa volonté d'en faire un système exportable à d'autres milieux culturels. Il n'en reste pas moins incompréhensible hors d'un contexte arabo-islamique. Ce n'est pas dire non plus que le *Livre vert* n'ait pas été justifié par l'islam : quand le fascicule I a paru (*La démocratie*), Kadhafi l'a présenté comme le commentaire du fameux verset coranique 42, 38 : «wa amruhum chûrâ baynahum» c'est-à-dire «(Les gens de bien sont ceux) dont les affaires se traitent par consultation». De même lors de la parution du fascicule II (*L'économie*), les comités révolutionnaires ont distribué des papiers à lettres et placé des slogans reprenant les versets coraniques 96, 6-7 : «inna l-insâna layatghâ ann ra'ahu istaghna», ce qui était interprété (à tort) comme «l'homme se rebelle dès qu'il est riche.»

De toutes façons la célèbre «proclamation de prise de pouvoir du peuple» de mars 1977 comporte l'abolition de toute loi autre que le Coran (17). La Constitution est en quelque sorte islamique, sans le dire; elle se présente à travers un système qui est aussi une continuation révolutionnaire du système nassérien et non sa négation. Kadhafi ne sort pas du champ islamique, ce qui donnerait la part belle à une opposition islamiste. Il ne se soumet pas non plus à eux ni d'ailleurs aux *ulémas*. Au contraire, sa théorie de la Sunna (tradition islamique) ou plutôt sa manière de la disqualifier, elle et ceux qui la supportent et l'interprètent, lui permet d'échapper à leur emprise; pour lui elle n'est qu'une *siyâsa*, une œuvre humaine, illégitime donc.

Cette théorie de la tradition islamique lui fait certes perdre l'appui des forces traditionnelles, mais cela renforce paradoxalement sa position. En

(16) Cf. H.B. «The Green Book, its context and meaning», *Libya since independence*, (J.A. ALLAN ed.), Londres, 1982, Croom Helm, p. 137-164.

(17) Texte in *Chroniques et documents...* p. 235-236.

effet, comme les islamistes, Kadhafi s'inscrit dans la manipulation du champ religieux contre ceux qui soutiennent l'ancien système, les «vieilles barbes» de l'ancien régime qui ont été toujours soumises au Prince ou aux colonisateurs ou aux puissances d'argent. Kadhafi a, en plus des islamistes, quelque chose à proposer : le *Livre vert*, l'unionisme, le populisme, la modernité..., tout cela fortement lié à une réinterprétation de l'Islam. Les liens qui se créent et se maintiennent avec l'Iran, les polémiques qui se font avec les Etats conservateurs (Kadhafi est condamné par les *ulémas* du Maroc et d'Arabie séoudite), achèvent de démontrer qu'il ne se situe pas dans l'ancienne mouvance, au contraire il est en prise concurrentielle directe dans le même discours que les islamistes de toutes sortes (18). En quelque sorte Kadhafi est le plus nassérien et laïque des islamistes, celui qui a le plus récupéré le mouvement nationaliste, la dynamique de participation des masses lancée par Nasser. C'est ici qu'il ne faut pas oublier la continuité qu'il y a de manière générale (et pas seulement chez Kadhafi) entre le nassérisme et l'islamisme, au moins sur un certain nombre de points. Nous y avons déjà fait allusion en citant Voll, mais le fait a été plus d'une fois souligné et récemment par Badie (19). Il y a néanmoins une porte (entre-) ouverte pour l'introduction dans le système politique libyen des Frères musulmans ou (dans une moindre mesure), des élites traditionnelles qui joueraient sur l'illégitimité de cette théorie de la Sunna.

Le nouveau système mis en place en Libye suscite l'opposition de tous ceux qui en pâtissent, en général les classes moyennes. Kadhafi n'a pas manqué aussi de mépriser ses propres institutions, que ce soit pour lancer les masses par une prise d'assaut (*zahf*) contre les administrations, que ce soit pour contrôler la volonté populaire à travers l'action de ses comités révolutionnaires (qui forment un parti de fait, mais un parti qui ne dit pas son nom, et qui a des pouvoirs exorbitants), que ce soit par le retour des propositions kadhafiennes devant les congrès populaires de base jusqu'à ce qu'elles finissent par être adoptées, que ce soit par la manipulation du nombre et de l'organisation desdits congrès... Comme au Soudan il y a une résistance des gens de robe, et on a cherché à les écarter en modifiant les institutions et les codes. Le pouvoir révolutionnaire s'est usé dans une politique d'élimination physique des opposants qui a provoqué un tollé à la suite de la série d'assassinats perpétrés en Europe, (mais il y en eut aussi en Libye). La mévente du pétrole dans les années 1980, la suppression du petit commerce, ce qui revenait à tout faire passer par le secteur nationalisé, ont engendré la pénurie, chose impensable en Libye. Le régime a été quelque peu conforté par les affrontements avec les Etats-Unis, mais il n'a pas pu avoir de politique extérieure payante, les déceptions s'étant accumulées au Tchad, au Liban, avec la fusion libyo-syrienne (1980), ou avec l'Union

(18) Cf. BARRADA et al. : *Kadhafi : je suis un opposant à l'échelon modial*, (entretiens et discours), Lausanne, 1984, Ed. Favre.

(19) BADIE (B.) : *Les deux Etats*, Paris, 1988, Fayard, p. 266-67. Voir aussi BURGAT (Francois) : *L'islamisme au Maghreb*, Karthala, 1988 et ETIENNE (Bruno) : *L'islamisme radical*, Hachette, 1987.

arabo-africaine (1984). Ainsi, malgré sa victoire dans la concurrence avec les islamistes, le régime est faible parce qu'il perd sa légitimité partout ailleurs.

En mars 1988 se produit une sorte de réconciliation nationale (libération des détenus politiques et de droit commun, abolition des tribunaux d'exception, levée des restrictions de circulation aux frontières, retour au commerce privé, retour au parti unique...) qui pose bien des questions. Cette réconciliation fait évidemment penser à celle du Soudan en 1977. Est-ce la capitulation de Kadhafi devant des forces ainsi reconnues comme légitimes ? Si les «droit de l'homme» sont proclamés en juin 88, la «jamahiriya» est aussi de nouveau proclamée : le parti socialiste soudanais avait été de même relancé après la réconciliation. Assistera-t-on à une perversion du système comme au Soudan ? Verra-t-on les hommes de l'ancien régime et les Frères musulmans prendre des *places* dans la «jamahiriya» ? Aboutira-t-on à une islamisation de la Libye ? Progressive ? Ou désespérée comme celle de Nu-meiri ? Si cette comparaison des deux réconciliations est légitime, alors la réconciliation libyenne marque seulement l'échec du nassérisme poussé à bout (c'est-à-dire le Kadhafisme). L'idéologie de Kadhafi n'aurait été à ce moment-là qu'une manière astucieuse de maintenir un type de pouvoir.

Mais on peut considérer que cette réconciliation libyenne a un tout autre caractère et qu'elle ne marque pas seulement l'échec du nassérisme, mais plus encore celui du kadhafisme qui s'en distinguerait nettement ne serait-ce que par la manipulation du champ religieux. Dans cette perspective, la réconciliation serait plutôt l'annonce du *futur* échec des systèmes islamistes qu'ils proposent ou non de nouvelles formules de pouvoir. La comparaison n'est-elle pas alors à faire avec d'autres pays (l'Iran ?), avec des systèmes islamiques à venir (s'ils viennent) ? Ce qu'il nous manque ici ce sont des critères sûrs pour que, à l'intérieur du système de légitimité islamique, on puisse distinguer des sous-types dans les systèmes post-nassériens.

Hervé BLEUCHOT*

* CEROAC-IREMAM